

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme DUBOURG à M. WINTERSHEIM, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 27**

**Conseillers présents : 21**

**Conseillers votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**12 – CONVENTION DE PRÊT D'OEUVRES AVEC L'ARTOTHÈQUE HAUTE-GIRONDE**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

L'artothèque Haute-Gironde, gérée par l'association Zinzoline, propose aux structures qui le souhaitent de modifier et d'embellir le cadre quotidien de travail de leurs salariés, de leur clientèle ou de leur public.

L'artothèque a pour objectif de :

- mettre en valeur la diversité des démarches, des expressions, des supports et des techniques (peinture, photo, collages, assemblages, sculptures, dessins...) avec un fonds renouvelé et enrichi chaque année ;
- mettre en lumière la richesse créative artistique s'inscrivant dans le territoire avec des artistes essentiellement issus de Haute-Gironde.

L'organisation se définit ainsi :

- Les artistes mettent en dépôt des œuvres pour une durée d'un an. Ils perçoivent la totalité du prix de la location.
- Zinzoline constitue le catalogue en ligne des œuvres disponibles et en organise le prêt. Une prestation « Livraison et installation » est envisageable.
- Les emprunteurs s'acquittent d'une adhésion annuelle (300 €) et du montant de location pour chaque œuvre empruntée (20 €).

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Blaye souhaite donc s'inscrire dans ce dispositif.

Cette inscription est matérialisée par la signature d'une convention entre la Ville de Blaye

et l'artothèque Haute-Gironde dans laquelle sont précisées les obligations réciproques de chaque partie.

Les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 011 articles 6281 - 61558.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

La commission n°2 (Culture / Tourisme / Unesco / Jumelages / Animation Patrimoniale) s'est réunie le 25 novembre 2024 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 10/12/24  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20241203-74153-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

*la secrétaire de séance*  
*Christine HIMPENS*

